

Le texte suivant est un extrait tiré des dossiers officiels de la rencontre de l'Assemblée Générale du 15 mars, 2006.

La transcription complète est disponible à

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_en.pdf (anglais)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_fr.pdf (français)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_ar.pdf (arabe)

M. Maurer (Suisse) : La Suisse a sans réserve voté pour la résolution 60/251 pour les raisons suivantes.

Premièrement, la résolution constitue un bon compromis et établit un bon équilibre entre des perspectives et des ambitions très différentes. En même temps, il s'agit d'un nouvel engagement des États Membres pour promouvoir des droits humains universels. Nous sommes conscients que, pour une large majorité des Membres de l'ONU, le droit au développement revêt une importance particulière. Nous nous engageons à promouvoir tous les droits humains, partout et sans distinction.

Deuxièmement, la résolution établit le Conseil des droits de l'homme à Genève, un élément de grande importance pour ma délégation. Nous réaffirmons notre engagement de mettre à la disposition des délégations le meilleur environnement de travail possible à Genève.

Troisièmement, la résolution renforce le système onusien des droits humains en instaurant, entre autres, des sessions plus fréquentes tout au long de l'année ainsi qu'une procédure d'examen périodique universel.

Quatrièmement, la résolution définit une nouvelle approche pour traiter des droits humains : nous nous engageons à mettre en œuvre tous les droits humains à travers la coopération, le soutien à des systèmes nationaux de protection et par l'adoption d'une approche coopérative plutôt que d'une approche de confrontation.

Cinquièmement, la résolution crée une nouvelle institution avec une légitimité accrue. Ses membres ne sont pas seulement sélectionnés avec davantage d'attention, mais ils sont aussi tenus à coopérer avec le Conseil et à entreprendre des engagements volontaires, alors que l'Assemblée générale reçoit un instrument en cas de problème sérieux.

Sixièmement, la résolution crée un cadre pour un nouveau départ et pour explorer des nouvelles formes d'engagement. Il s'agit d'une occasion pour instaurer une nouvelle confiance en traitant les droits humains dans un esprit honnête, de traitement égalitaire et en la pratique du deux poids, deux mesures. Nous espérons sincèrement que nous ne retomberons pas dans des vieux schémas de comportement.

Septièmement, la résolution offre une bonne base pour du travail concret et efficace focalisé sur les situations spécifiques de pays. À cet égard, le dialogue avec les gouvernements concernés est crucial.

Huitièmement, la résolution trouve un équilibre satisfaisant entre les impératifs d'efficacité et d'inclusivité. Le Conseil doit être inclusif pour ce qui est de la composition mais, dans les cas les plus graves de violations des droits humains, la communauté internationale doit pouvoir agir. Le manquement à ces besoins nuirait à la légitimité du Conseil.

Neuvièmement, la résolution se base sur les accomplissements positifs de la Commission des droits de l'homme et établit un calendrier pour réviser et améliorer la structure onusienne des droits humains.

Il appartient maintenant au Conseil et à l'ensemble des États Membres de s'engager avec élan dans les futurs efforts de réexamen qui devraient aboutir à un système onusien renforcé de promotion et de protection des droits humains.

Il est évident que toutes nos ambitions ne sont pas satisfaites par cette résolution, mais des progrès considérables y sont ancrés, tout en respectant un sain équilibre entre des points de vue parfois irréconciliables. Nous ne partageons pas l'approche maximaliste de certains qui essaient de nous faire croire qu'ils sont les seuls à s'engager pour l'établissement d'un système des droits humains ambitieux. Bien trop souvent, les ambitions haut placées sont en réalité un alibi cachant des objectifs d'une toute autre nature qui ne visent pas à améliorer mais à affaiblir l'Organisation des Nations Unies. Ceci ne peut pas être notre objectif.

L'adoption de cette résolution signifie une réussite stratégique importante pour le processus de réformes onusiennes tout entier. Beaucoup reste à faire dans le domaine de la réforme des droits humains dans les mois qui viennent. En vérité, le changement est un processus et non pas un événement isolé. Ma délégation forme le vœu que nous puissions nous engager dans cet important processus de façon constructive. La résolution prévoit différents réexamens. Engageons-nous à nous y atteler dans un esprit constructif et ouvert. Ne tombons pas dans le piège des querelles politiciennes.

Enfin, Monsieur le Président, j'aimerais saisir l'occasion pour vous remercier personnellement de votre engagement exceptionnel, ainsi que celui des Coprésidents Kumalo et Arias, et tous ceux et celles qui se sont engagés pour ce projet qui constituera une nouvelle donne dans le multilatéralisme onusien.